



AgEcon SEARCH

RESEARCH IN AGRICULTURAL & APPLIED ECONOMICS

The World's Largest Open Access Agricultural & Applied Economics Digital Library

This document is discoverable and free to researchers across the globe due to the work of AgEcon Search.

Help ensure our sustainability.

Give to AgEcon Search

AgEcon Search

<http://ageconsearch.umn.edu>

aesearch@umn.edu

*Papers downloaded from **AgEcon Search** may be used for non-commercial purposes and personal study only. No other use, including posting to another Internet site, is permitted without permission from the copyright owner (not AgEcon Search), or as allowed under the provisions of Fair Use, U.S. Copyright Act, Title 17 U.S.C.*

No endorsement of AgEcon Search or its fundraising activities by the author(s) of the following work or their employer(s) is intended or implied.

Les points chauds des négociations multilatérales du GATT

Michel-Jean Jacquot

Citer ce document / Cite this document :

Jacquot Michel-Jean. Les points chauds des négociations multilatérales du GATT. In: Économie rurale. N°115, 1976. Les produits alimentaires stratégiques - Première partie. pp. 57-61;

doi : <https://doi.org/10.3406/ecoru.1976.2443>

https://www.persee.fr/doc/ecoru_0013-0559_1976_num_115_1_2443

Fichier pdf généré le 08/05/2018

Abstract

The Main Issues of the GATT Negotiations - Bodies competing with GATT where the problems of the production and exchange of agricultural produce are debated are increasing in number, making negotiations even more difficult.

The conflict between the USA and the EEC is of vital importance for the Geneva negotiations. The USA's attacks on the EEC's exports and their restitutions are not new, but since the recent monetary and economic events they have become clearer : the American market if it is saturated can be closed to subsidized exports and they are threatened in third-party countries where they compete with American exports. The American authorities consider wheat and soya as « strategic weapons » capable of impressing raw-material-producing countries (in particular oil-producing countries).

The EEC, on the other hand, above all France, hopes to reduce the balance of payments deficit, increased by the energy crisis, and wishes to increase its agricultural exports. This leads to conflict between France and the USA. The other 80 countries taking part in the negotiations share on or other of these views. The developing countries, moreover, are trying to have their particular interests recognized.

If a common agricultural policy is to continue, Europe must choose one negotiating body and speak with one voice. Any parallel negotiations carried on by one of the member countries would play into America's hands.

Résumé

Les enceintes « concurrentes » du GATT où sont débattus les problèmes de la production et du commerce des produits agricoles se sont multipliées, et les négociations n'en sont que plus malaisées...

Le conflit qui oppose les Etats-Unis à la Communauté est déterminant pour les négociations de Genève. Les attaques lancées par les USA contre les exportations de la CEE bénéficiant de restitutions, ne sont pas nouvelles. Mais depuis les derniers événements monétaires et économiques, elles se concrétisent : les exportations subventionnées peuvent être exclues du marché américain, si celui-ci est saturé ; elles sont menacées dans les pays tiers où elles entrent en concurrence avec les exportations des USA. En effet, les autorités américaines considèrent le blé et le soja comme des « armes stratégiques », propre à impressionner les pays producteurs de matières premières (en particulier de pétrole).

Au contraire, la Communauté - surtout la France - entend atténuer le déficit de sa balance des paiements, accentué par la crise de l'énergie, et elle souhaite accroître ses exportations agricoles. Il en résulte une vive opposition entre la France et les Etats-Unis.

Les 80 autres pays qui participent aux négociations s'accrochent plus ou moins par leur position à l'un ou l'autre des protagonistes ; les pays en voie de développement cherchent en outre à faire reconnaître leurs intérêts particuliers.

Pour que la politique agricole commune subsiste, il est souhaitable que l'Europe fasse le choix net et précis d'une seule enceinte de dialogue, et qu'elle y parle d'une seule voix : toute négociation parallèle d'un partenaire communautaire ferait le jeu de l'« ogre » américain.

LES POINTS CHAUDS DES NÉGOCIATIONS MULTILATÉRALES DU GATT

Michel-Jean JACQUOT

Assistant du Directeur Général de l'Agriculture de la CEE

Les enceintes « concurrentes » du GATT où sont débattus les problèmes de la production et du commerce des produits agricoles se sont multipliées, et les négociations n'en sont que plus malaisées...

Le conflit qui oppose les Etats-Unis à la Communauté est déterminant pour les négociations de Genève. Les attaques lancées par les USA contre les exportations de la CEE bénéficiant de restitutions, ne sont pas nouvelles. Mais depuis les derniers événements monétaires et économiques, elles se concrétisent : les exportations subventionnées peuvent être exclues du marché américain, si celui-ci est saturé ; elles sont menacées dans les pays tiers où elles entrent en concurrence avec les exportations des USA. En effet, les autorités américaines considèrent le blé et le soja comme des « armes stratégiques », propre à impressionner les pays producteurs de matières premières (en particulier de pétrole).

Au contraire, la Communauté - surtout la France - entend atténuer le déficit de sa balance des paiements, accentué par la crise de l'énergie, et elle souhaite accroître ses exportations agricoles. Il en résulte une vive opposition entre la France et les Etats-Unis.

Les 80 autres pays qui participent aux négociations s'accrochent plus ou moins par leur position à l'un ou l'autre des protagonistes ; les pays en voie de développement cherchent en outre à faire reconnaître leurs intérêts particuliers.

Pour que la politique agricole commune subsiste, il est souhaitable que l'Europe fasse le choix net et précis d'une seule enceinte de dialogue, et qu'elle y parle d'une seule voix : toute négociation parallèle d'un partenaire communautaire ferait le jeu de l'« ogre » américain.

The Main Issues of the GATT Negotiations

Bodies competing with GATT where the problems of the production and exchange of agricultural produce are debated are increasing in number, making negotiations even more difficult.

The conflict between the USA and the EEC is of vital importance for the Geneva negotiations. The USA's attacks on the EEC's exports and their restitutions are not new, but since the recent monetary and economic events they have become clearer : the American market if it is saturated can be closed to subsidized exports and they are threatened in third-party countries where they compete with American exports. The American authorities consider wheat and soya as « strategic weapons » capable of impressing raw-material-producing countries (in particular oil-producing countries).

The EEC, on the other hand, above all France, hopes to reduce the balance of payments deficit, increased by the energy crisis, and wishes to increase its agricultural exports. This leads to conflict between France and the USA. The other 80 countries taking part in the negotiations share on or other of these views. The developing countries, moreover, are trying to have their particular interests recognized.

If a common agricultural policy is to continue, Europe must choose one negotiating body and speak with one voice. Any parallel negotiations carried on by one of the member countries would play into America's hands.

Dresser un état exhaustif des discussions et des résultats des négociations du GATT dans le domaine agricole, était déjà il y a quelques années une tâche peu aisée en raison même de la complexité (inhérente à toute négociation agricole) des problèmes posés. Une telle photographie est plus difficile encore à établir aujourd'hui et les perspectives de ces négociations

plus malaisée à tracer ; en fait on ne peut isoler les discussions du GATT de celles qui ont lieu ailleurs. Auparavant les négociations agricoles se déroulaient dans tout au plus deux enceintes « concurrentes » du GATT ; aujourd'hui une demi-douzaine d'enceintes se sentent vocation à traiter de la production et du commerce des produits agricoles.

Est-ce à dire que les problèmes du secteur agricole sont ainsi plus facilement résolus?... La multiplicité des réunions internationales, bien évidemment aussi importantes les unes que les autres, n'a d'égale que la quantité de « recommandations » émises, toutes aussi inefficaces puisque sans portée pratique. Si pourtant ces résolutions se complétaient pour apporter des éléments de réflexion nouveaux, le mal serait moindre. Mais dispersée sur plusieurs enceintes, la négociation reste superficielle et, le temps manquant pour réfléchir sereinement aux vrais problèmes et aux solutions réalistes, ce sont toujours les mêmes thèmes qui resurgissent et toujours les mêmes querelles, entre protectionnisme et libéralisme, entre pays neufs et nations européennes, entre commerce des denrées tropicales et commerce des produits concurrents de la zone tempérée. Aussi le risque est-il grand d'aboutir aux mêmes échecs que dans le passé !

Cette multiplicité de négociations internationales peut avoir les conséquences les plus fâcheuses, fâcheuses pour l'organisation mondiale du commerce des produits agricoles, fâcheuses pour les négociations du GATT, fâcheuses aussi pour la Communauté Economique Européenne.

Voilà plus de huit ans déjà que les négociations commerciales du Kennedy Round s'achevaient sur un succès marquant dans l'histoire de la libéralisation des échanges. Mais ce succès, en termes et références du GATT classiques, était bien loin d'être total pour l'agriculture, malgré un effort résolu de tous les pays partenaires pour intégrer pleinement ce secteur dans les négociations commerciales.

Ce manque de succès n'était pas nouveau, les négociations précédentes obtenaient le même résultat. Pourquoi le secteur agricole, dont la part dans les échanges mondiaux représente plus de 20 %, a-t-il été pratiquement exclu de toutes les négociations du GATT ?

L'EVOLUTION DU MONDE AGRICOLE DEPUIS 1929

La grande crise de 1929 a marqué le début d'une évolution capitale qui aboutit, après la deuxième guerre mondiale, à la mise sur pied de politiques agricoles nationales de soutien. L'effet immédiat de la crise de 1929 fut un renforcement extraordinaire du protectionnisme agricole avec l'apparition des contingents et la prolifération de mesures restrictives du même ordre. Les tarifs douaniers cessèrent ainsi d'être l'arme principale de protection. C'est un événement très important : toutes les négociations de caractère tarifaire portant sur l'agriculture sont désormais faussées au départ devant l'impossibilité de rétablir au préalable des conditions d'égalité nécessaires pour tous les participants. Dans le même temps, aux Etats-Unis comme en Europe, les gouvernements s'engagent dans la voie de l'intervention et du dirigisme, prélude à l'instauration de politiques agricoles nationales.

Immédiatement après la dernière guerre, la stimulation de la production agricole fut un moyen auquel recoururent tout naturellement les pays qui, comme ceux de l'Europe, souffraient d'une pénurie aiguë de devises pour procéder aux importations nécessaires. A la même époque également, tout incitait les Etats-Unis, l'Australie, le Canada et d'autres grands pays producteurs à développer leur production : il s'agissait pour eux d'approvisionner le marché mondial qui manifestait d'importants besoins. Ces incitations économico-commerciales et les pressions sociales qui de tous temps se sont exercées pour que l'Etat aide l'agriculture, firent que l'on vit s'élever, autour des agricultures nationales, un formidable agglomérat de mesures de soutien des prix, de subventions et de contrôles à la frontière, les agriculteurs étant ainsi soustraits à la concurrence sévère du marché international.

Aussi n'est-il pas étonnant dans ces conditions qu'au sortir de la deuxième guerre mondiale, dans l'euphorie de la paix recouvrée, on ait cherché à abolir tout ce qui paraissait lié à la crise ou à la guerre. Ce d'autant plus que les excès du protectionnisme avaient dépassé tout ce que l'on avait pu imaginer. Mais bien que depuis 1947 des abaissements de droits de douane aient été pratiqués dans les négociations sur un certain nombre de produits agricoles, les éléments de la protection demeuraient largement intacts, si bien que ces efforts de libéralisation n'ont pas abouti aux résultats espérés. On peut comprendre alors la déception ou même l'exaspération des pays exportateurs pour qui l'agriculture n'est pas simplement un appoint à une puissante économie industrielle, mais le principal fondement du bien-être économique.

Pour les négociations actuelles du GATT, est-il possible d'édifier un système économique et commercial international viable en laissant complètement l'agriculture en dehors des règles du jeu ? La réponse est évidemment non. Mais la solution n'est pas facile puisqu'il s'agit en fait de concilier les impératifs politiques et sociaux qui sont à la base des politiques agricoles, avec les nécessités d'un régime de commerce acceptable pour les produits agricoles. Les seules règles du GATT ne semblent pas suffisantes pour résoudre ce problème, pas plus que les procédures de négociation propres à cette organisation.

Il faut faire œuvre et d'imagination et d'ambition et de volonté politique, car il y a indubitablement crise des marchés mondiaux agricoles : des règles particulières doivent être trouvées pour y faire face. Même s'il y a insuffisance de production, en fait le vrai problème est un problème d'instabilité de la production et donc d'instabilité des échanges. Devant des marchés aussi profondément troublés et aussi désorganisés que ceux des produits agricoles, les querelles du libéralisme, de l'économie de marché, de l'avantage comparatif qui sous-tendent toute la philosophie du GATT, n'ont aujourd'hui aucun sens.

Le Tokyo Round

Si pour beaucoup, les résultats du Kennedy Round avaient été jugés insuffisants, ceux qui avaient suivi cette négociation, ceux qui y avaient participé, avaient recueilli le sentiment sinon la conviction que quelque chose ait changé dans le comportement des négociateurs. On pouvait penser en effet que l'ensemble des problèmes posés par l'évolution de l'agriculture mondiale serait désormais traité dans les négociations, et que les futurs compromis ne se réaliseraient plus seulement par référence aux dispositions du GATT mais suivant de nouvelles règles.

Les travaux préparatoires au Tokyo Round, engagés ne l'oublions pas dès 1968, permettaient de confirmer cet espoir. Un Comité Agriculture avait été créé qui travaillait indépendamment du Groupe Industriel et qui avait reçu pour mandat de rechercher des solutions aux problèmes d'ensemble posés par la production et le commerce des produits agricoles. Une documentation abondante avait pu être réunie sur les politiques suivies ; des esquisses de solutions, originales parfois, avaient pu être avancées, impliquant nettement pour quelques grands produits l'élaboration et la conclusion d'Accords Internationaux ou la mise en œuvre de Code de disciplines concertées entre importateurs et exportateurs. La crise alimentaire de l'été 1972, déclenchée par les achats russes et une mauvaise récolte de riz dans le Sud-Est asiatique, avait renforcé le camp de ceux pour lesquels les problèmes de production et de remise en ordre du marché revêtaient autrement plus d'importance que les questions purement commerciales. La Déclaration Ministérielle de Tokyo reprenait, quoique timidement, ce point de vue. Son paragraphe 3 (e) stipule nettement que « les objectifs des négociations dans le secteur agricole devrait tenir compte des caractéristiques spécifiques et des problèmes particuliers de secteur ».

Or la brusque flambée des cours du pétrole (déclenchée quelques semaines après la réunion de Tokyo), toutes les initiatives prises alors, ainsi que la rupture des équilibres fondamentaux anciens, remirent totalement en cause ce schéma sur lequel paraissait pouvoir se fonder une négociation agricole internationale de vaste envergure. Les Etats-Unis et la Communauté n'ont cessé depuis lors de s'affronter vivement en matière de commerce de produits agricoles dans les négociations. L'objet de ce conflit Etats-Unis/Communauté au GATT a été diversement présenté. Certains ont pu penser que cet affrontement cachait en réalité un accord intervenu entre les deux super-puissances pour retarder la phase finale du Tokyo Round jusqu'à ce que l'on sorte de la crise économique actuelle. D'autres n'y ont vu qu'une querelle de mots (une de plus entre les USA et la CEE), ou encore une nouvelle série de malentendus qui s'estomperait avec le temps. La réalité est toute différente.

Les attaques américaines contre la Politique Agricole Commune ne sont certes pas nouvelles. Dès la

mise en œuvre de celle-ci, les Etats-Unis ont cherché à conserver et même à augmenter le volume de leurs exportations agricoles vers la CEE. La Communauté n'a pas désiré consentir des concessions sur les secteurs de base de sa production, mais a compensé cette liberté par des concessions sur d'autres produits (soja, tourteaux, produits fourragers...). Aussi les exportations des USA vers la Communauté se sont développées à un rythme rapide et la balance des échanges agricoles s'est améliorée en leur faveur. La création pour la CEE de liens préférentiels avec les pays de la Méditerranée suscita de nouvelles critiques de la part des USA qui craignaient de voir diminuer leurs débouchés communautaires. Les perspectives d'adhésion du Royaume-Uni, du Danemark et de l'Irlande renforcèrent les craintes des Etats-Unis, bien que leur part dans les importations du Royaume-Uni ait été bien plus faible que dans le commerce des Six, en raison de la politique préférentielle suivie par le Royaume-Uni vis-à-vis du Commonwealth et de la zone sterling.

Depuis les derniers événements monétaires et économiques...

Depuis la fin de la précédente décennie, certains aux Etats-Unis avaient pensé que, grâce aux possibilités considérables qui existaient chez eux d'augmenter la production agricole, grâce à l'efficacité de leur agriculture, leur pays détenait le moyen de régir le monde. Ces idées, contenues notamment dans les rapports Gale Johnson et Flannigan, restèrent un temps sous le coude des responsables politiques américains. Ces desseins pourtant commencèrent à recevoir un début d'application en 1970-1971 lorsque l'accroissement du déficit de la balance commerciale fut tel qu'il apparut nécessaire au Gouvernement des Etats-Unis de prendre des mesures pour redresser la situation ; ils estimèrent alors que le développement de leurs exportations agricoles pouvait les y aider en tout ou partie. Des négociations bilatérales, dites négociations « Eberlé » (du nom du négociateur américain), aboutirent à un certain nombre de concessions de la part du Japon, du Canada et de la Communauté, facilitant les exportations des USA.

La crise alimentaire de 1972 les renforça dans cette politique d'accroissement des exportations, mais les premières menaces apparurent : la Communauté, le Canada et l'Australie entendaient eux aussi profiter de ce déficit alimentaire mondial pour développer leur production agricole.

La « guerre du pétrole » a ouvert de nouvelles perspectives aux autorités américaines. Non seulement il devint plus que nécessaire de développer les exportations de produits agricoles, mais le blé, le soja apparurent comme une « arme stratégique » considérable, le mot est du Secrétaire américain à l'agriculture, pour mettre à la raison directement ou indirectement les pays producteurs de matières premières. Survint un

« trublion », la Communauté ! Plus particulièrement la France préférerait jouer la carte du dialogue avec les pays producteurs ; elle entendait aussi atténuer son déficit de balance des paiements né de la crise de l'énergie, en accroissant ses exportations de produits agricoles. Par son comportement, l'Europe ne permettait donc pas aux Etats-Unis d'atteindre un de leurs objectifs fondamentaux, à savoir le chantage à l'alimentation exercé sur un certain nombre de PVD nécessaires pour qu'ils usent de leur influence auprès des autres pays en voie de développement producteurs de matières premières.

Une vive opposition éclata entre les Etats-Unis et la France. La presse et les autres media ont insisté à cette époque sur la querelle Jobert-Kissinger à propos de l'Agence Internationale de l'Energie. Elles ont depuis rendu hommage aux résultats obtenus sous les lambris dorés de l'hôtel Majestic ; on pourrait donc croire que la querelle Etats-Unis/Communauté a cessé. Mais force est de constater qu'en matière agricoles la confrontation n'a pas cessé depuis novembre 1973 et qu'elle s'est même envenimée.

La thèse américaine

Les objectifs de la thèse américaine qui se manifeste particulièrement dans les négociations du GATT sont les suivants :

- assurer et consolider au maximum les débouchés principaux de base et leurs exportations ;
- instaurer un système international de partage des réserves à constituer pour pallier les fluctuations de la production ;
- éliminer au maximum la concurrence des pays tiers sur leur propre marché ;
- restreindre au maximum la concurrence des autres pays exportateurs sur les marchés mondiaux.

Suivant le premier objectif ci-dessus, les Etats-Unis tentent d'obtenir au GATT un accès assuré pour leurs exportations vers la CEE, soit par un désarmement du prélèvement, soit par la signature d'un accord de livraison à long terme (du genre de l'accord passé avec les Russes).

L'attitude négative des USA pour l'Accord International « Céréales » s'insère dans la même ligne. Les prix du marché mondial des céréales, grâce à la consolidation des débouchés et de l'accès et grâce à l'instauration d'un Système International de Réserve, devraient normalement permettre d'obtenir une stabilité suffisante à la poursuite des objectifs de production des Etats-Unis, surtout si les facteurs perturbateurs subsistants, à savoir les subventions aux exportations, étaient contrôlés. Un Accord International comportant un système de garantie de prix ne présente donc aucun intérêt pour les USA. De plus un tel accord, en visant à limiter les hausses de prix, va à l'encontre de la philosophie libérale et porte à des manques à gagner pour les producteurs américains.

En insistant pour que l'agriculture, dans les négociations du GATT, soit traitée comme l'industrie et soit soumise aux mêmes règles, les Etats-Unis poursuivent le même objectif, celui d'obtenir un meilleur accès sur le marché de la CEE, mais aussi d'obtenir une contrainte drastique sur les exportations agricoles de la CEE.

Les attaques lancées contre les exportations de la Communauté bénéficiant de restitutions ne sont pas nouvelles ; depuis longtemps en effet les Etats-Unis attaquent le principe et la notion de restitution, mais jamais encore ces attaques ne s'étaient concrétisées. Depuis 1975 des actions ont été entreprises.

L'affaire « fromages » a été le premier pas dans une voie qui connaît maintenant des développements multiples. Dans ce cas, « l'accord » intervenu admet l'existence d'un rapport de prix entre le produit importé et le produit indigène et semble par là admettre une certaine possibilité de reconnaître à la subvention un droit à l'existence pour autant qu'elle soit raisonnable et ne porte pas de danger pour la production indigène.

Le cas du « jambon en boîtes » est un pas nouveau dans une direction plus nettement orientée : l'exclusion pure et simple du marché des Etats-Unis de produits étrangers considérés comme gênants à partir du moment où la production indigène suffit à satisfaire les besoins à un prix raisonnable et ce quel que soit le rapport de prix entre le produit indigène et le produit importé. L'existence d'une subvention suffit à légitimer cette exclusion : elle révèle que le produit en cause provient d'un producteur moins efficace. Un pas successif pourrait être franchi le jour où, quelle que soit la caractéristique d'efficacité relative du producteur étranger, on l'exclura du marché indigène à partir du moment où celui-ci est saturé. Ce risque n'est pas inexistant. La raison invoquée pourrait être par exemple certains critères de qualité, celle-ci ne s'appréciant pas nécessairement du point de vue gustatif, mais du point de vue prétendument sanitaire et de la protection du consommateur. Des dangers de cet ordre menacent un secteur d'exportations communautaires aussi important que le vin.

Le Trade Act, tel qu'il est utilisé par l'Administration, n'oriente pas seulement la politique américaine dans un sens protectionniste ; sa section 301 permet également d'engager des actions à l'encontre des exportations subventionnées dans les pays tiers, là où elles entrent en concurrence avec les exportations américaines.

Diverses plaintes ont été déposées par les organismes professionnels américains dans ce sens, notamment à l'égard des exportations communautaires de malt et de farine de blé. L'administration américaine n'a pas encore d'opinion sur la façon dont elle gèrera ces cas particuliers, mais elle entend évidemment se servir de ces menaces pour obtenir au plan multilatéral dans

les négociations du GATT, la négociation d'un accord mutuellement accepté, tendant à l'interdiction des subventions du genre de celles qui sont octroyées au titre de la Politique Agricole Commune. Les Etats-Unis n'entendent pas discuter de façon systématique les subventions agricoles, car ils ne veulent pas fournir l'alibi de la spécificité (à savoir les problèmes socio-économiques qui justifient les politiques agricoles) aux subventions accordées dans le secteur agricole, les problèmes inhérents aux différences de structures de production ne pouvant pas, à leurs yeux, justifier la concurrence faite sur les marchés d'exportations par des producteurs moins efficaces.

Telle est la toile de fond des Négociations Multilatérales du GATT car le conflit qui oppose les Etats-Unis à la Communauté est déterminant pour les négociations de Genève.

Cet exposé est incomplet : il n'y a pas seulement les Etats-Unis et la Communauté à Genève ; près de 80 autres pays participent à ces négociations. Mais, selon leurs intérêts, ils s'accrochent derrière l'un ou l'autre des deux principaux antagonistes ; les pays en voie de développement font de même mais marquent cependant une nette détermination à faire reconnaître leurs intérêts particuliers et à obtenir des concessions

substantielles, ayant bien compris que le GATT leur fournissait le forum approprié et adéquat pour cela.

Il faut beaucoup de force à la Communauté pour que la Politique Agricole Commune ne sorte pas émasculée de cette négociation.

Sans énumérer ici toutes les sortes d'ennemis, y compris ceux de l'intérieur, que la Communauté doit combattre, ni inventorier tous les écueils qu'elle doit surmonter pour ce faire, je me permettrai seulement d'énoncer un double souhait :

— que la Communauté fasse le choix net et précis d'une seule enceinte de dialogue et de négociation avec ses autres partenaires y compris les Etats-Unis, et qu'elle ne disperse pas comme elle le fait actuellement, ses efforts et ses concessions entre le GATT, la CNUCED, la FAO, le Conseil Mondial de l'Alimentation et la Conférence sur la Coopération économique internationale (communément appelée Nord-Sud) ;

— que la Communauté parle d'une seule voix à Genève (ou ailleurs) et qu'un Etat membre ne se sente pas nanti du rôle d'interlocuteur « privilégié », parce qu'il est plus producteur agricole que les autres Etats membres et négocie parallèlement à la Commission. L'ogre américain ne ferait qu'une bouchée de ce « Tom-Pouce ».